



Reconnaissance de paternité sur un enfant et précisions

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai 31 ans et je n'ai pas été reconnu par mon père même si ma mère sait qui il est.

Elle n'a jamais souhaité rien entreprendre en justice.

Lui-même qui a une haute fonction, n'a jamais répondu à mes lettres.

Je voudrais enfin une certaine justice dans tout cela. Mais désormais, pour toute procédure légale de reconnaissance de paternité (avec dédommagement pour ma mère), il est maintenant trop tard n'est-ce pas?

Merci de bien vouloir m'éclairer.

Cordialement,

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Est ce qu'un homme autre que votre père biologique vous a reconnu?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Non, aucun autre homme ne m'a reconnu. Seulement ma mère dont je porte le nom.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Malheureusement en raison du délai de prescription vous ne pouvez plus tenter d'action en établissement du lien de filiation. Le délai de prescription est de 10 ans et court à compter de votre majorité (article 321 du code civil).

Cordialement